

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 9. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Mai 1880.

Bulletin politique.

On avait pris, il y a trois jours, de vailantes résolutions dans le conseil des ministres. Encore sous le coup du honteux échec qu'il avait essuyé la veille devant la Chambre, le gouvernement avait juré de venger sa défaite par une revanche éclatante; et cette revanche, il devait la demander à l'article 9 de son projet de loi relatif au droit de réunion.

Rendons-lui cette justice, il a vigoureusement engagé la lutte. M. Lepère a fait des prouesses et l'on a pu admirer un instant les prodiges de valeur accomplis par M. de Freycinet.

L'article 9 ou la mort! Telle semblait être la devise du ministère; mais, hélas! le cabinet avait trop compté sur sa fermeté et sur son héroïsme. A l'heure décisive de la lutte, on l'a vu se dérober lâchement, poursuivi par les huées et les rires ironiques de ses adversaires.

Le compte rendu de la séance retrace les différentes phases de cette bataille peu héroïque; mais ce qu'il ne montre pas, ce qu'il ne pouvait montrer, c'est le réjouissant spectacle des affolements ministériels; c'est M. Lepère, blême d'émotion, et M. de Freycinet, pourpre de colère, se disputant en pleine séance sous les regards narquois de la droite et de l'extrême gauche; c'est l'inquiétude de M. Gambetta devant les périls qui menaçaient l'existence de son ministère; c'est le président de la Chambre sollicitant le gouvernement à la fuite et manœuvrant pour couvrir sa « retraite »; c'est le désarroi d'une majorité divisée en deux camps ennemis et en proie à la plus profonde anarchie; c'est ce déchaînement de sentiments contraires, de passions opposées, d'ambitions en lutte les unes contre les autres, au

tour d'un gouvernement effaré, secoué par la terreur, affaissé sous le poids de l'humiliation et de la honte.

Certes, le parlementarisme républicain nous a souvent donné de répugnants spectacles, mais jamais peut-être il ne nous était apparu avec un tel caractère d'abjection.

Après les déclarations de MM. Lepère et de Freycinet, la situation était aussi nette que possible. D'une part, le ministère, repoussant toute transaction, réclamait l'adoption de son article 9; de l'autre, la commission demandait la modification de cet article, tandis que M. Gatinéau en exigeait la suppression complète.

La Chambre allait trancher le différend, lorsque tout à coup le cabinet se ravisa; obéissant aux signes d'intelligence que lui adresse M. Gambetta, il repousse d'abord, puis il accepte le renvoi de l'amendement Gatinéau à la commission; il accorde pour ainsi dire à cet amendement le bénéfice d'une prise en considération; il se résigne à négocier de nouveau.

Tout à l'heure il posait à la Chambre un audacieux ultimatum, maintenant il recule devant la menace d'un scrutin.

Comment caractériser une pareille conduite et quelle opinion doit-on avoir d'un gouvernement qui semble ne vouloir manifester quelque velléité de résistance que pour s'infliger la honte d'une capitulation?

Le ministère a eu la vie sauve, ou plutôt il a réussi à prolonger son agonie, mais à quel prix, grand Dieu! Il a laissé sur le champ du combat les derniers lambeaux de sa petite puissance; il a encouru le mépris même de ses partisans; tout cela pour obtenir quelques jours d'existence!

Eh bien, ce résultat ne saurait nous déplaire. Nous aurions été fâchés de voir le cabinet des « lois existantes » obéir un instant à un élan de courage et mourir debout les armes à la main. Il lui faut la mort ignominieuse des lâches; il l'aura.

Les dernières séances de la Chambre, à la fin de la semaine, ont marqué l'agonie du ministère qui se meurt d'impuissance. Il

suffit, d'ailleurs, de lire les journaux républicains, officieux ou radicaux, pour mesurer le degré de déconsidération où est tombé le gouvernement.

Le Journal des Débats ne cache pas ses inquiétudes. On sait qu'il soutient le cabinet, mais qu'il prévoit une lutte où le gouvernement pourrait sombrer. Celui-ci, d'après ce journal, « s'est engagé de telle façon, qu'il lui est maintenant bien difficile de ne pas rester sur le terrain choisi par lui. » Quant à la commission elle-même, « il ne semble pas qu'elle soit disposée à faire des changements dans le sens de la liberté restreinte. »

Cela veut dire que le ministère est perdu, ou du moins avili, car nous ne pouvons prendre au sérieux l'espoir exprimé par le Journal des Débats qu'il arrive à l'emporter « s'il peut faire comprendre à la Chambre qu'il est décidé à persister dans son attitude résolue. » La Chambre sait ce que vaut la résistance du cabinet, et elle a montré jusqu'ici qu'elle entend lui imposer ses volontés.

Le XIX^e Siècle est plus franc que les Débats; il avoue nettement que le ministère « est en pleine eau, faisant la planche, tâchant de se remettre de son étourdissement ». Il l'ajourne à samedi ou à mardi pour voir si « d'ici là il aura trouvé un flot pour prendre pied. » L'image est juste et spirituelle; le ministère est en train de se noyer, si un terre-neuve ne vient pas le prendre au collet pour le tirer de l'eau où il barbotte.

Nous n'avons pas besoin de dire que tous les journaux radicaux exultent de joie; la Justice, le Rappel, la Lanterne, le Mot d'Ordre, courent de railleries MM. Lepère et de Freycinet qui, ayant perdu la tête, ont obéi à M. Gambetta comme le laquais de Ruy Blas.

C'est là encore en effet un des enseignements de cette séance. Le ministère aux abois a montré, à la tribune, aux yeux du pays tout entier, que le véritable chef de la République c'était M. Gambetta, et que c'était de M. Gambetta qu'il recevait directement les ordres.

Après avoir dit qu'il repoussait le renvoi de l'article 9 à la commission, il a jeté un regard interrogateur vers le fauteuil présidentiel, et du haut du fauteuil est tombé l'ordre d'accepter!

Et alors M. Lepère s'est incliné; M. Louis Blanc s'est précipité pour demander le renvoi. Le maître avait parlé, et apaisait d'un mot tous les orages. Demain M. Gambetta pourra dire à M. Lepère comme don Saluste: « Ramassez mon mouchoir! »

M. de Freycinet a beau se raidir; sa déclaration hautaine sur le rejet de l'article 10 qu'il aurait voulu défendre, et sur l'impossibilité d'accorder encore la liberté de réunion, ne comptera plus dans trois jours devant les exigences du parti républicain.

Il cédera, lui aussi, à moins qu'il ne s'en aille, — seul parti honorable, mais qu'il ne prendra pas. Il cédera parce que l'organe officieux de M. Gambetta dit aujourd'hui qu'il n'est pas besoin de cet article 9, et blâme le président du conseil d'être « venu engager le cabinet sur cette question minuscule sous l'empire d'une préoccupation que la Chambre n'a pas paru s'expliquer très-clairement. » C'est un brevet de sottise donné à M. de Freycinet.

La République française ajoute les lignes suivantes qui laissent assez comprendre que le ministère doit abandonner ses malencontreuses prétentions :

« Nous espérons que d'ici à mardi prochain l'accord se fera entre la commission et le gouvernement. Il est évident pour tout le monde que la présence officielle d'un agent de l'ordre administratif ou judiciaire n'est pas indispensable sur l'estrade d'une réunion publique. Le service de surveillance se ferait bien mieux avec moins d'apparat. Personne dans la majorité n'a intérêt à laisser croire qu'un commissaire en écharpe peut seul maintenir l'ordre des discussions, et personne ne veut que des attaques délictueuses contre la République restent impunies. »

La commission présidée par M. Louis Blanc est allée déjà au devant des conseils que la République française donne au minist

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Neuf heures sonnèrent au timbre argentin de la pendule. Les Arabes se retirèrent. Je montai m'habiller.

Madame Her, le coiffeur, le chausseur, la fleuriste et Fanny, élevée pour la circonstance aux importantes fonctions de camériste parisienne, m'attendaient dans ma chambre; armés des instruments de mon supplice. Ils avaient un faux air de tortionnaires et une mise en scène du saint office avec les fers et le feu du coiffeur.

Je justifiai entre leurs mains habiles la devise des coquettes : « Il faut souffrir pour être belle. » Mais aussi ils me firent pied de chinoise, taille de guêpe et main lilliputienne. Pomponnée, frisée..., martyrisée, je demandais anxieusement à chaque ornement qu'on ajoutait à ma parure : « Va-t-il bien ? »

— Oui, me répondait-on. Il y a des « oui » de charité et des gens charitables; je ne me mirai pas. La toilette achevée, il fallut pourtant passer l'inspection du maître.

Je jetai à la glace un regard méfiant. — Surprise! elle me renvoya une petite personne fort bien parée! charmante en robe de tulle rose, avec son collier, ses bracelets, sa guirlande de pâquerettes des champs entremêlées d'églantines, dont la rosée de cristal, qui égrenait ses gouttelettes sur mes cheveux, scintillait au feu des bougies comme de lumineuses étoiles.

Décidément tu n'es pas laide ainsi, me souffla Salan en aparté (la gourmandise n'a pas perdu la femme; c'est la vanité. Madame Ève avait mangé la pomme pour avoir une robe neuve).

Je me mirai complaisamment lorsque la réflexion me vint que j'étais peut-être comme ce bon M. de la Palisse, qui n'eût pas eu son pareil s'il eût été seul au monde. Devant ma glace, sans autre rivale que mon ombre, j'éclipsais les plus belles; mais au bal, à coup sûr, j'allais être éclipsée.

Les compliments de madame Her et de mon parain qui me trouvaient... à croquer, ranimèrent ma confiance ébranlée.

Nous montions en voiture. On frappa à la porte extérieure de la maison. Fanny courut ouvrir et revint avec une boîte étroite et longue.

Une des négresses de Mohamed lui avait remis cette boîte pour mademoiselle, de la part de sa maîtresse.

Je pris la boîte, un billet écrit en français s'en échappa, je l'ouvris et lus :

« Néréisse accepte ton cœur et ton amitié. Son père lui a transmis les expressions affectueuses qui ont découlé de tes lèvres, elle t'en remercie et joint aux siennes ce petit présent. Mezrag pour mezrag » (gage pour gage).

C'était un éventail tellement beau, d'un travail si merveilleux que je n'osais le toucher. Moins scrupuleux, mon parrain le développa. Il était fait de sept plumes d'autruche, montées sur des feuilles d'ivoire, incrustées d'or, et fixées par des points en brillants.

— On voit bien, dit mon père, que Ben-Massaoud est un riche chef arabe; le présent de sa fille est un présent de reine. Par Allah! comme ils disent, tu as du bonheur ce soir, tu vas danser, tu reçois un bijou royal, et, chance sur chance, tu es à ton avantage. Mais partons, l'heure presse.

Je ne me sentais pas de joie en entrant dans les salons du général.

L'orchestre préludait aux harmonieux accords d'une valse. J'eus peine à me reconnaître dans cette foule étincelante de diamants et de décorations, et à me remettre de l'éblouissement que me causa le coup d'œil que présentait la salle de bal, transformée en corbeilles de fleurs, où la flore algérienne étalait sa luxuriante végétation.

En traversant les groupes d'hommes pour pren-

dre place dans le cercle des danseuses, il me sembla traverser un torrent de flammes. Tous les yeux étaient fixés sur moi; on m'examinait; j'étais lorgnée, critiquée; j'entendis même chuchoter entre haut et bas : « Quelle ravissante petite toilette! elle va bien à cette enfant! »

Les mots : « cette enfant! » résonnèrent mal à mes oreilles. Passer pour une enfant, quand on se croit une demoiselle, n'est pas si flatteur qu'on se l'imagine.

Les femmes me parurent de véritables beautés, embellies qu'elles étaient par le luxe de leurs ajustements et l'éclat des lumières. L'incarnat de leur teint tenait du merveilleux.

A mon éblouissement succéda une frayeur soudaine; et je m'adressai cette question inquiétante pour mon amour-propre : « M'invitera-t-on à danser? » Ce n'est pas tout d'aller au bal, il faut y danser; or, pour figurer dans les quadrilles, valser et polker, une invitation est indispensable, et les cavaliers ne vous engagent qu'autant que vous avez le don de leur plaire... leur plairai-je!... ils venaient de me traiter d'enfant!...

Le problème mathématique était à résoudre. Je commençais à regretter d'être venue à ce bal en belle robe rose, et à envier Cendrillon qui, au coin du feu, n'avait pas la désolante perspective, pour son premier pas dans le monde, de rester toute une soirée, plus longue qu'un jour sans pain en

tère. M. Louis Blanc, du reste, ne tient pas beaucoup aux commissaires de police. La loi sera donc débarrassée de cet importun article 9, quand elle reviendra devant la Chambre.

Mais le ministère ? dira-t-on, le ministère qui s'est engagé à ce sujet, et qui déclare ne pouvoir gouverner sans la garantie de ses commissaires ?

— Le ministère, on ne s'en occupera pas. Il changera d'avis, ou n'en changera pas, à son gré, peu importe ; — il est fait pour obéir, pour être battu et content.

Chronique générale.

On annonce que M. Lepère, ministre de l'intérieur, a remis samedi soir sa démission.

La Paix en donne pour raison que M. Lepère n'avait pas toujours trouvé auprès de ses amis de l'Union républicaine l'appui qu'il avait le droit d'en attendre ; et elle ajoute : « Dans ces conditions, M. Lepère n'a pas cru qu'il lui fût possible de continuer à faire partie d'un cabinet auquel il n'apportait pas le concours effectif du groupe parlementaire auquel il appartient ».

C'est là sans doute la raison officiellement donnée par le ministre et par ses amis. Mais nous croyons que l'insuffisance montrée par M. Lepère dans les dernières discussions y est bien aussi pour quelque chose.

Quand le conseil des ministres a désigné M. Cazot pour soutenir l'article 9, n'a-t-il pas par ce fait même témoigné à M. Lepère qu'il ne le jugeait point capable de remplir cette mission ? Le *Mpt d'Ordre* raconte qu'à ce moment M. le ministre de l'intérieur a quitté la salle du conseil et envoyé sur l'heure sa démission au Président de la République.

Pour le successeur de M. Lepère, on parle de M. Constans, de M. Martin-Feuillée et même de M. Cazot qui passerait de la justice à l'intérieur.

Quel qu'il soit, le futur ministre nous importe peu ; nous savons d'avance qu'il sera une doublure du précédent, grand partisan aussi des décrets du 29 mars et de la république jacobine, un ami enfin de M. Gambetta, qui est le seul et vrai maître.

M. Quentin a débuté jeudi au conseil municipal comme directeur de l'Assistance publique.

Il a payé son écot de bienvenue en promettant de déléguer les établissements hospitaliers. Les processions seront interdites en dehors des chapelles.

M. Bourneville a constaté que quelques républicains, en voyant défilier, l'an dernier, le cortège religieux dans les jardins de l'hôpital Sainte-Eugénie, ont crié des maisons voisines : Vive la République ! et répondu au chant des cantiques en entonnant la *Marseillaise*.

Evidemment, les catholiques doivent sol-

der les frais du scandale causé par les électeurs de MM. les conseillers municipaux.

Sur ce point, M. Thulié est d'accord avec son ex-compétiteur, M. Quentin, et il demande qu'on remplace les processions par des « soirées amusantes, des concerts, ou des représentations théâtrales ».

L'impunité du conseil municipal a besoin de s'affirmer sur les tréteaux.

Cette question sera ultérieurement traitée. M. Quentin n'a fait aucune opposition à ces « moyens excellents », à « cette idée ingénieuse » ; quant au préjudice causé à l'entourage des hospices par la suppression des processions, il ne saurait « s'y arrêter ». M. le directeur de l'Assistance publique est désormais à l'abri du besoin ; M. Gambetta l'a pourvu d'une bonne place. Cela doit suffire au peuple.

Si nous comptons bien, quatre circulaires plus ou moins étendues, plus ou moins précises, ont déjà été adressées aux préfets par le ministre de l'intérieur, au sujet de l'exécution des décrets du 29 mars dernier. Ce n'était pas assez.

L'Agence Havas nous a appris qu'aussitôt après les tournées du conseil de révision, c'est-à-dire à la fin de ce mois, les préfets seront mandés à Paris, pour recevoir sur le même sujet les instructions verbales du ministre de l'intérieur et de M. Flourens, directeur des cultes.

Ces instructions sont donc bien graves pour que M. Lepère n'ose même pas les donner par écrit ?

Dans tous les cas, ces ordres répétés et parfois contradictoires, ces tâtonnements et ces indécisions indiquent bien l'état d'inquiétude dans lequel se trouve le gouvernement toutes les fois qu'il songe à l'application des décrets du 29 mars.

La commission de la loi municipale a pris une décision très-radical sur la proposition de M. Labuze ; elle a décidé que désormais, dans aucun cas, les plus imposés ne seraient adjoints au conseil municipal. On sait, en effet, qu'actuellement les plus imposés sont adjoints au conseil pour le vote des impositions extraordinaires et dans un certain nombre d'autres circonstances.

Par décret du Président de la République, vingt-six chefs d'escadrons de l'armée territoriale viennent d'être nommés en remplacement d'un égal nombre d'officiers, dont plusieurs sont d'anciens officiers de l'armée active.

Parmi ces vingt-six commandants brutalement frappés, un seul « rayé des cadres », M. de la Tour-du-Pin, est celui qui, au Mexique, recevait pour sa belle conduite la décoration de la Légion d'Honneur, et qui, à la tête des mobiles de son département, au combat de Beaune-la-Rollande, avait son cheval tué sous lui et tombait atteint d'une grave blessure à l'épaule, ce qui lui méritait justement la croix d'officier de l'Ordre. C'est un exemple à ajouter à ceux que nous donne

l'ostracisme radical, et une preuve de l'honneur que l'on est en droit d'attacher à se voir compté au nombre de ses proscrits.

Un nouveau journal hebdomadaire radical va paraître ; il aura pour titre : le *Vengeur*, et il a pour but de propager les idées républicaines, socialistes et révolutionnaires.

Les journaux communards ne manquent pas ; on se croirait aux beaux jours de 1871.

A propos de la distribution des drapeaux à l'armée et du projet de fondation d'une fête républicaine, la feuille de M. Gambetta s'exprime en ces termes :

« Certains journaux annoncent que la distribution des drapeaux à l'armée serait faite lors de la prochaine revue des troupes de la garnison de Paris et que cette double cérémonie aurait lieu le dernier dimanche du mois de juin. Nous ne savons jusqu'à quel point la nouvelle est vraie. Mais il nous paraît inadmissible que la distribution des drapeaux ne soit pas accompagnée de la prestation du serment par ceux qui les recevront.

Agir autrement, ce serait enlever à cette solennité sa haute portée morale et une partie de son prestige. Il nous semble non moins indispensable que l'on rétablisse enfin une grande fête nationale dont la date est naturellement marquée au 14 juillet. Or, ni l'une ni l'autre de ces deux questions n'est encore résolue. Elles peuvent l'être, il est vrai, pour le prochain anniversaire du jour mémorable que nous venons de rappeler, et ce serait dignement inaugurer le rétablissement de la fête nationale annuelle que de le faire concorder avec la revue des troupes de la garnison de Paris, la distribution des drapeaux et la prestation du serment. »

M. Gambetta oublie que, jadis, il se prononçait contre le serment qui a été aboli par la République comme une atteinte à la liberté. M. Gambetta oublie, en outre, que les républicains, en leur qualité de libres-penseurs, ne doivent point prendre au sérieux le serment dont l'opportunisme voudrait infliger l'humiliation à nos officiers et soldats.

Qu'il se contente de la fête « naturellement marquée au 14 juillet », et qu'il sache bien que s'il a pu avoir des mamelucks parlementaires dont la débandade s'opère actuellement, il lui faut renoncer à l'espoir de se constituer une garde prétorienne.

Le chroniqueur de l'*Illustration* nous donne quelques renseignements sur les motifs qui ont déterminé M. John Lemoine à renoncer au poste de ministre à Bruxelles :

« C'est la question d'argent qui en est la cause.

« L'éminent publiciste du *Journal des Débats* serait effrayé, après examen, de remplacer le comte Duchâtel, surnommé à Bruxelles le *Magnifique*. On sait que M. Duchâtel, fils de l'ancien ministre de Louis-

Son parent ne cherchait pas comme lui à captiver les bonnes grâces des dames. Vrai gentleman aux manières distinguées, à la politesse froide, sir James Barning, comme je n'eus que trop occasion de m'en apercevoir, était d'une nature originale, sceptique, railleuse et ironique. Il parlait peu ; son regard, difficile à soutenir, plongeait au plus profond des âmes, pour découvrir non ce qu'elles renferment de bon et s'intéresser à leurs pensées nobles ou douloureuses, mais en étudiant les misères, en scalper les défauts, les analyser, et leur jeter le défi de prouver que l'espèce humaine en possédait une dont elle eût droit de se montrer fière.

Appuyé contre une colonnette, supportant des gerbes de lumière, sir James considérait froidement le bal.

Un sourire satirique errait sur ses lèvres chaque fois qu'un rire joyeux retentissait.

Je ne sais comment cela se fit, mais, en dansant, mon éventail tomba à ses pieds ; il le ramassa et me le rendit.

Il sembla faire à peine attention à mes remerciements et reprit son poste d'observation.

Je ne me fusse point souvenue de ce petit incident, si son regard, rencontrant le mien, ne l'eût forcé de s'abaisser, non pour la curiosité et l'admiration qu'il exprimait, mais par l'éclat dominateur qui en rayonnait, éclat que je ne pus soutenir.

(A suivre.) AUGUSTA COURRY.

Philippe et de M^{lle} Paulé, héritière d'un riche industriel, dépense dans ses ambassades de rente, fortune que possède également sa sœur, la duchesse de la Trémouille. Or, on n'est point prodigue à l'école de la Trémouille. On y a frugalité établie le budget du futur ambassadeur appelé à succéder à Duchâtel. On a rogné par-ci, par-là, des dîners, des bals, supprimé des chevaux ; mais il fallait encore beaucoup d'argent ; même pour faire beaucoup moins bien ; et Lemoine se sont jetés dans les bras l'un de l'autre en s'écriant : Ne nous quittons jamais ! donc nous rentrons dans notre publiciste, dans notre académicien, et la diplomatie se pourvoira ailleurs. Mais c'est égal, les millions Duchâtel rendront la carrière difficile même aux simples millionnaires.

Dame ! tout le monde n'est pas, comme M. Duchâtel, le petit-fils d'un fournisseur des armées impériales, enrichi au point d'avoir acheté pour la fiancée de son fils une robe de dentelles que l'empereur Napoléon 1^{er} avait trouvée trop chère pour l'impératrice Joséphine.

Les grèves.

Nous avons aujourd'hui très-peu de chose à dire des grèves du Nord, quoique la situation ne se soit pas améliorée.

A Roubaix, dans la soirée du 14, les groupements grévistes avaient une attitude assez hostile, mais quelques arrestations opérées avec une certaine fermeté ont contribué à calmer cette effervescence.

Douze ouvriers étrangers ont été expulsés et reconduits militairement à la frontière.

La journée du 15 a été relativement calme ; mais le *Journal de Roubaix* ne signale aucun changement sensible dans la situation.

La Champagne de Reims nous fournit ces détails sur la situation :

« Les manifestations des ouvriers grévistes se sont continuées hier. Vers 8 heures du soir, ils ont parcouru les rues en chantant, hommes et femmes, la *Marseillaise*. Des troupes sont arrivées d'Epernay et de Châlons pour maintenir l'ordre.

« Les grévistes paraissent, aujourd'hui, peu disposés à recommencer leurs manifestations d'hier ; ils se tiennent presque en permanence, réunis au Champ-de-Grève ; les discussions vont bon train et roulent, pour la plupart, sur les mesures prises par l'autorité militaire et sur les nouvelles que plusieurs ont reçues de Roubaix, Lille, etc.

« Les patrons ont eu une réunion dans la matinée.

« Les chasseurs à cheval, arrivés hier, se tiennent depuis le matin dans la cour de la caserne Colbert, la bride au bras, prêts à monter à cheval.

« Une grande réunion de grévistes a eu lieu à quatre heures. Le résultat de la réunion des patrons a été communiqué. Ce résultat ne paraît pas être satisfaisant.

« A l'entrée des ouvriers, ce matin, dans les fabriques, on a dû mettre des piquets d'agents pour empêcher tout désordre.

« Deux courants opposés traversent la grève. Les meneurs socialistes sortent de la période de calme dans laquelle ils s'étaient maintenus jusqu'alors ; ils poussent aux manifestations et aux violences des ouvriers grévistes. Ceux qui sont en grève sans savoir pourquoi, par peur, par ordre, tendent de plus en plus à se séparer des meneurs et à retourner à l'atelier.

« Le désordre d'hier aura eu cela de bon, c'est que les ouvriers qui travaillaient ne voudront plus faire cause commune avec les socialistes. Des troupes venues de tous les points du département maintiendront l'ordre.

« Dans toutes les villes industrielles, des troubles se sont produits. Un mot d'ordre ayant été lancé, on a obéi ; c'est une révolution sociale qui pourra prendre des proportions plus ou moins grandes, suivant le plus ou moins d'énergie que montreront les autorités.

« On veut donner la main aux communistes de Paris qui se préparent à manifester en l'honneur de leurs morts, le 28 mai.

« Les ouvriers qui ne veulent pas prendre part à un mouvement politique rentreront à l'atelier ; la lutte sera alors circonscrite entre les républicains satisfaits et auto-

Prusse, assise, sur une banquette de velours métamorphosée par le désappointement en grill de saint Laurent.

« La danse n'est pas un crime, » dit une chansonnette aussi indulgente que sensée : c'est avec intention que le bon Dieu mit une aile aux papillons et fit pied leste aux jeunes filles. J'avais pied leste, je le priaï de m'envoyer des cavaliers.

L'orchestre joua les gais motifs d'un quadrille de Julien. A ce signal, les danseurs se rapprochent des danseuses. Je tremble !... O bonheur ! un honorable fonctionnaire m'invite.

Ce fonctionnaire n'était ni beau, ni laid, ni vieux, ni jeune, ni rouge, ni pâle, mais ma reconnaissance lui reconnut une évidente supériorité sur les autres cavaliers qui m'avaient dédaignée. Après ce quadrille, je mazurkai avec les officiers du 41^e et pris des engagements pour les contredanses suivantes.

Les dames de Céméran arrivèrent tard au bal. Leur entrée fit sensation. La baronne, resplendissante dans une tunique de points d'Alençon, était artificiellement plus blanche, plus blonde, plus rose que sa fille. En son visage, le vers du poète : « Et toujours la nature embellit la beauté », subsistait la légère variante ci-dessous :

Et toujours la peinture embellit...

Mais en dépit d'un emploi intelligent du blanc de perle, du pastel, du carmin, de la poudre de

riz, de la belladone et divers accessoires, Camille, rayonnant de grâce et de toilette, triomphait de l'art et vengeait la nature.

Ces dames, entourées d'adorateurs, reçurent le tribut de l'admiration universelle.

Une famille anglaise, qu'elles avaient connue en France, et qu'elles retrouvaient à Alger, les accompagnait.

Sept personnes la composaient : le père, la mère, trois jeunes filles de seize à vingt-trois ans, et deux jeunes gens un peu plus âgés. Je sus plus tard qu'un de ces derniers n'était point le fils de M. Kinstone, mais un neveu du nom de sir James Barning.

Monsieur et madame Kinstone n'attiraient en rien l'attention. Des trois jeunes filles, l'une était adorablement jolie, les deux autres l'auraient été également si elles avaient eu des chevelures d'un blond moins doré, et si une malencontreuse paire de dents qui déparait le devant de leur mâchoire supérieure n'eût enlevé tout charme à leurs sourires.

Leur frère Henry, brillant cavalier, selon le type du lion parisien, affectait une démarche aisée, une insouciance du qu'en dira-t-on, et une légèreté peu dans les habitudes anglaises. Il dansa beaucoup, invita toutes les dames et leur adressa des compliments si flatteurs qu'on le proclama à l'unanimité un cavalier accompli.

itaires et les prolétaires, qui attendent encore une part du gâteau. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

A Pâques, nous encourageons notre jeune maîtrise à ne point s'arrêter au premier pas dans la musique religieuse. C'était trop bien commencer pour ne pas pousser plus loin l'art musical.

Déjà l'annonce des morceaux que nos petits chanteurs exerçaient en secret nous avait rempli d'espérances, et nous n'avons pas été trompés. Car, sans être uniquement composée de musiciens consommés, toute assistance, désireuse de goûter les charmes de la musique et du recueillement, se retirait en se rappelant avec plaisir la brillante harmonie et les joies profondes qu'elle avait goûtées pendant cette solennité; tout le cœur des jeunes gens, des jeunes filles et des élèves des Frères avait communiqué de vives impressions à la foule.

L'œuvre magnifique de Laurent de Rillé était exécutée par de jeunes amateurs, élèves de M. Halbert, et sous la direction de cet habile professeur; ils étaient accompagnés d'orgue, de violons, de pistons et de contre-basse. M. Émile Greffin, que nous avions déjà entendu, a répété son *Credo* avec le même succès. Nous tenons encore à féliciter M. Chevreau, premier violon, M. Barbet, contre-bassiste, M. Paul Perare, premier piston, et M. Brière, violoncelliste, qui se sont surtout distingués.

Tous les exécutants ont fait preuve de connaissances musicales sérieuses, et, tout en charmant les oreilles, ils portaient au recueillement par l'intelligence, le feu et l'âme qu'ils mettaient dans l'interprétation des morceaux.

Il était en effet facile de remarquer que le sens des paroles était parfaitement rendu par les notes des différents auteurs de la Messe, et surtout par le ton varié des exécutants: fort et joyeux au commencement du *Gloria in excelsis*, tendre et suppliant au *Kyrie eleison* et à l'*Agnus Dei*, sévère et grave au *Sanctus*. Là était le difficile, là aussi a été le triomphe de M. Halbert, qui a su former de brillants élèves en leur apprenant que, pour obtenir des applaudissements mérités, il faut que le cœur parle et soit touché.

Voici le résultat des élections au Conseil général de Maine-et-Loire, pour le canton Nord-Ouest de Saumur, qui ont eu lieu dimanche :

M. Haran, élu..... 4,197 voix.
M. Thoreau..... 680

M. Haran l'a emporté, mais il n'a pas lieu d'en tirer un grand sujet de gloire. Il a trouvé, non pas comme adversaire mais comme concurrent, un honorable négociant qui n'a cédé qu'aux sollicitations pressantes d'électeurs du canton Nord-Ouest. En véritable gentleman, M. Thoreau a posé sa candidature, sans insinuation malveillante, sans aigreur contre son rival, laissant, en homme véritablement libéral, le suffrage universel seul juge entre lui et M. Haran.

Ce dernier a senti le terrain manquer sous ses pas, et, entraîné quelques indécis, timorés et inconséquents.

Déjà, la veille, M. Haran ou quelqu'un de ses amis avait publié un article dont les termes pourraient bien être soumis à l'appréciation du tribunal de police correctionnelle, et qui restera toujours une tache pour M. Haran ou ses patrons électoraux. Le voici, les lecteurs pourront apprécier :

« Dimanche prochain, les électeurs du canton Nord-Ouest de Saumur seront appelés à élire un conseiller général en remplacement de M. Abellard, nommé receveur particulier à Cholet.

« Deux concurrents sont en présence. L'un est M. Haran, qui administre depuis bientôt dix ans la commune de Saint-Clement, et représente le canton au Conseil d'arrondissement. Pendant toute cette période, M. Haran a mis toute son activité et son dévouement au service de ses électeurs, et nul mieux que lui n'a soutenu leurs intérêts et les soutiendrait de nouveau s'il était envoyé au Conseil général.

« L'autre est M. Ernest Thoreau, négociant à Saumur, déjà battu aux dernières élections contre M. Abellard. Ce candidat, dans sa profession de foi, publiée à profusion, fait les promesses les plus alléchantes aux membres du suffrage universel; mais, en digne élève de don Bazile (1), il oublie de dire qu'il est et met prudemment sa cocarde dans sa poche. Nous croyons donc utile de dire aux électeurs qui ne le connaissent pas, que M. Ernest Thoreau est le candidat de la réaction et du clergé et qu'il est un des plus chauds protecteurs de ces

bons Jésuites qui seront bientôt expulsés de France et qui font campagne pour lui en ce moment.

« Aussi croyons-nous que le choix des électeurs du canton Nord-Ouest ne sera pas douteux et qu'il enverront siéger au Conseil général l'honorable M. Haran. »

Nous devons faire remarquer que M. Haran avait fait placarder à Saumur, le dernier jour, des affiches portant le titre : *Candidat républicain*; dans les campagnes on n'aurait pas vu ce qualificatif. Les républicains de notre ville pourraient bien être déçus dans leurs espérances. Les conservateurs ruraux n'auront pas, de leur côté, lieu d'être bien confiants en leur mandataire, qui saurait au besoin arborer deux drapeaux suivant les circonstances.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

Dimanche dernier, M. Guichou a été nommé conseiller d'arrondissement pour le canton de Doué, en remplacement de M. Bineau, nommé conseiller général.

M. Guichou a obtenu 4,714 voix; M. Salmon, son concurrent, 4,001.

Un de nos lecteurs nous signale un bien cruel événement arrivé dans la commune de La Pouèze.

Dimanche dernier, une petite fille, Anne Guilleux, s'amusa avec ses jeunes frères. Sans réfléchir elle mit dans sa bouche une fève et un grain de maïs, et par malheur elle avala le pois qui prit dans la gorge une fausse direction. Elle fut immédiatement prise d'une effroyable quinte de toux, et on la transporta chez son père, un marchand coquetier de la commune, dans le plus lamentable état. Les soins les plus pressés lui furent prodigués par le médecin de Bécon. Le pois ne put être extrait de la gorge et trois jours après la pauvre Anne mourait au milieu des plus horribles souffrances. (Patriote.)

TOURS.

Affaire de la rue Saint-Lazare.—Les époux Prudhomme, demeurant rue Saint-Lazare, inculpés de coups et blessures sur la personne de Pierre Baudin, ont comparu samedi devant le tribunal correctionnel de Tours, qui les a condamnés à trois mois de prison.

On écrit de Bourgueil, le 14 mai :

« Hier, le nommé Jules Lambert, âgé de 48 ans, bûcheron à Saint-Maure, se rendait à Angers par le chemin de fer. Ayant eu l'imprudence d'ouvrir la portière du wagon dans lequel il se trouvait et de vouloir descendre, alors que le train était en marche, pour ramasser sa casquette qui était tombée sur la voie, il a été précipité la tête la première sur les rails. Relevé sans connaissance il a été transporté à l'hospice de Bourgueil.

« Les soins qui lui ont été donnés n'ont pas tardé à lui rendre l'usage de ses sens. On a constaté que, dans sa chute, il n'avait éprouvé aucune fracture. »

NANTES.

On lit dans la *France Nouvelle* :

La ville de Nantes est administrée par un Conseil municipal républicain; voici dans quelles conditions :

« Le Conseil municipal de cette ville est en ce moment en session. Les journaux bretons nous apportent le procès-verbal de la dernière séance. On y a voté un emprunt de quatre millions cinq cent mille francs.

« Les trois quarts de cette somme doivent être employés en travaux de voirie; le surplus est destiné aux frais de la guerre contre les écoles congréganistes. »

C'est le Crédit foncier qui sera le prêteur. Le traité intervenu entre cet établissement de crédit et la ville de Nantes est tel que les contribuables auront payé au 31 janvier 1930 une somme de dix millions pour le prêt de quatre millions cinq cent mille francs ! C'est scandaleux !

GRAND CIRQUE ANGLAIS ET MÉNAGERIE

GEORGE SANGER'S SAUMUR, place du Chardonnet.

MERCREDI et JEUDI, 19 et 20 mai, deux représentations par jour, à 2 heures et 8 heures du soir.

La GRANDE CAVALCADE paradera dans les principales rues de la ville, à une heure. Tout le monde pourra admirer la GRANDE

PROCESSION, où seront représentés les rois et les reines de toutes les nations connues de l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, sur leur trône or massif et cristal; cavaliers en costumes guerriers, aux armures dorées, et des dames en brillants costumes, montées sur de magnifiques chevaux.

Le propriétaire délire le monde entier et offre 50,000 LIVRES STERLING à celui qui pourra présenter une cavalcade aussi grandiose.

Cet établissement est le plus vaste de l'univers. Le propriétaire a recruté à grands frais les meilleurs écuyers, clowns, gymnasiarques; en tête des clowns, on remarquera le petit SANDY, le plus comique des clowns de l'Europe, que tout Londres et les provinces ont surnommé : « *The drollest of the droll*. »

Le Cirque se compose de 162 personnes, 147 chevaux, 18 poneys, etc., etc.

La Ménagerie consiste en UN GRAND TROUPEAU d'ÉLÉPHANTS asiatiques parfaitement apprivoisés et dressés. Ce sont les mêmes qui ont obtenu tant de succès durant l'hiver dernier, à Paris.

La presse entière dit : « Ces éléphants semblent s'être défaits de leur propre nature pour s'approprier celle de leur dompteur. »

Le Cirque possède aussi une splendide TROUPE DE GRANDS LIONS AFRICAINS ET TIGRES DU BENGAL.

Les éléphants, lions et tigres paraîtront à chaque représentation, introduits par leur dompteur. Les représentations de l'après-midi sont les mêmes que celles du soir et sont spécialement destinées aux personnes habitant la campagne.

Places réservées, 4 fr.; Premières, 3 fr.; Deuxièmes, 2 fr.; Troisièmes, 1 fr.

Le bureau sera ouvert toute la journée pour la vente des billets, sans surtaxe.

A la représentation de 2 heures, les militaires et les enfants seront admis à moitié prix.

Agent d'avance : CHARLES-E. STUART.—Seul propriétaire : GEORGE SANGER'S, directeur et propriétaire du Royal Amphithéâtre Westminster Bridge Road London.

Faits divers.

POUR UNE FAUTE D'ORTHOGRAPHE.

Jean-Pierre Lacour appartenait à l'administration des postes depuis 1860. Ce facteur parisien connaissait à merveille le boulevard Haussmann. Il ignorait cependant la manière d'en écrire le nom, et cette ignorance l'a perdu. Un jour, le destinataire d'un chèque expédié sous enveloppe affranchie se plaignit de n'avoir point reçu cette valeur. On découvrit que le banquier chez lequel elle était payable en avait versé le montant entre les mains d'un inconnu. Ce dernier avait signé son acquit du nom du réclamant et inscrit au-dessous l'adresse : boulevard Haussmann. Remarquez cet « muet glissé » par inadvertance. A la poste, on s'imaginait reconnaître l'écriture de Lacour. Mais nul n'osait l'accuser. Il parut ingénieux de le soumettre à une épreuve.

Une lettre fut mêlée au paquet du facteur. Elle portait l'adresse d'un personnage imaginaire, dans une rue quelconque. Il était convenu avec le concierge de la maison désignée qu'à l'énoncé du nom il répondrait : « Parti boulevard Haussmann. » Au retour, Lacour rapportait la lettre au bureau de poste. Il était tombé dans le piège tout net. Le pli portait au dos, écrit de sa main : « Parti boulevard Haussmann. » Même calligraphie que sur le chèque, même faute d'orthographe ! L'administration supposa que l'employé infidèle n'en était plus à ses débuts. Jean-Pierre Lacour, en effet, aurait détourné 16,000 fr., d'après les comptes établis. Le jury de la Seine vient de le faire condamner, par son verdict, à sept ans de travaux forcés.

CE QU'IL FAUT LIRE.

Le *Figaro* rendait compte ces jours derniers d'une très-intéressante petite brochure dont il recommandait la lecture à toute personne réellement soucieuse de conserver sa santé, ajoutant que cette brochure serait donnée ou envoyée gratis à toute personne qui en ferait la demande.

En quelques jours, toutes ces brochures étaient enlevées et un nouveau tirage dut être fait immédiatement.

Le public peut donc continuer à demander la brochure sur l'*Anémie et son traitement* qui sera aussitôt adressée gratis et franco.

Bien adresser les demandes à M. Raoul Bravais, chimiste, 13, rue Lafayette, à Paris.

N. B. — Dans toutes les villes de province et de l'étranger, on peut aussi demander la dite brochure gratis, chez les principaux droguistes et pharmaciens dépositaires du Fer Bravais.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 mai 1880.

C'est aujourd'hui qu'on procède à la liquidation de quinzaine.

La Bourse cependant est à moitié vide.

Le règlement des opérations se trouve fort avancé à la suite de la réponse des primes.

Les reports sont à bon marché : 17 à 18 centimes sur l'Italien.

Quant au marché, on doit s'attendre à ce que, dans de telles circonstances, il ait peu d'animation. On reproduit à peu près les cours de samedi sur nos rentes et sur les grandes valeurs.

Les demandes continuent à affluer sur les actions de la Compagnie d'assurance la Foncière-Transports, bien que la souscription soit close. Il est évident que le chiffre de 12,000 titres était tout à fait insuffisant; on tient compte de l'excellence des placements et de la légitime popularité conquise par les valeurs de cette nature.

On achète avec beaucoup de suite des actions de la Société anonyme des Zincs français. On est à peine à 640 ou 650, tandis que les titres semblables sont cotés à 820 et 920.

Les obligations du Crédit foncier et de la Banque hypothécaire conservent leur vaste clientèle. On y joint dans les portefeuilles les obligations de la Banque hypothécaire de Suède.

On traite la Banque de Paris à 1,020, le Crédit foncier à 1,245, le Crédit Lyonnais à 948,75 et la Banque d'Escompte aux environs de 800.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix, Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prierais de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée,

Dame BERNARD, accoucheuse, à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès; 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs; faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MAI 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 05			Crédit Foncier colonial	440			Canal de Suez	1022 50		
3 % amortissable	87			Crédit Foncier, act. 500 f.	1947 50			Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	114 75			Obligations foncières 1877	365 75			Société autrichienne	595		
5 %	118 40			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	745			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	539			Crédit Mobilier	710			Orléans	300		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	538 50			Crédit Foncier d'Autriche	750			Paris-Lyon-Méditerranée	389 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510			Est	740			Nord	392		
— 1865, 4 %	529			Paris-Lyon-Méditerranée	1295			Ouest	391		
— 1869, 3 %	408			Midi	1000			Midi	385		
— 1871, 3 %	403			Nord	1010			Paris (Grande Ceinture)	388		
— 1875, 4 %	515 25			Orléans	1195			Paris-Bourbonnais	387 50		
— 1876, 4 %	518			Ouest	781			Canal de Suez	580		
Banque de France	3370			Compagnie parisienne du Gaz	1310						
Comptoir d'escompte	915			C. gén. Transatlantique	628 75						
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste
6	45	(s'arrête à Angers)
8	56	omnibus-mixte
1	33	soir, omnibus-mixte
3	32	soir, omnibus-mixte
7	15	soir, omnibus-mixte
10	37	soir, omnibus-mixte

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte	
8	21	omnibus
9	40	omnibus
13	40	soir, omnibus
4	44	soir, omnibus
10	38	soir, omnibus

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^r CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 15, et M^{rs} GASTINE et LOUIS, avoués à Segré.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Par suite de conversion de saisie et sur baisse de mise à prix, Par le ministère de M^r CHASLE, notaire commis, le **jeudi 10 juin 1880**, à midi, à Angers, en l'étude de M^r CHASLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, Situés à la Veurrière, commune d'Angrie, canton de Candé.

1^o Le **magnifique établissement des fours à chaux de la Veurrière**, exploité par M. de la Brosse-Flavigny, comprenant : Une maison d'habitation avec servitudes, vaste jardin, pièce d'eau et bosquet ; Plusieurs corps de bâtiments servant de bureau et de logement pour les ouvriers ; Trois fours à chaux ; Belle carrière de calcaire en exploitation, terres, prés et autres dépendances ; Le tout d'une contenance d'environ 16 hectares 71 ares 78 centiares ; Et tous les instruments industriels : chevaux et autres objets mobiliers servant à l'exploitation des fours. La richesse du calcaire exploité ou existant sur les terres est telle qu'on ne peut en prévoir l'épuisement. **Mise à prix : 150,000 fr.**

2^o Et une maison, située au même lieu de la Veurrière, connue sous le nom d'auberge de l'ESPÉRANCE, avec les cours, jardin, écurie et servitudes qui en dépendent ; le tout contenant 4,500 mètres carrés. **Mise à prix : 6,000 fr.**

S'adresser, pour visiter les immeubles, à la maison de maître de la Veurrière, et, pour connaître les conditions, à M^r CHASLE, notaire à Angers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, ainsi que des plans et titres de propriété. (281)

Etude de M^r GIRAULT, notaire à Bourgueil.

VENTE VOLONTAIRE

Après le décès et au domicile de M^{me} DROUIN, à Bourgueil, Le **mercredi 19 mai 1880**, à midi, et jours suivants, D'UN

TRÈS-BEAU MOBILIER

Comprenant notamment : SALON. — Divans, fauteuils, buffet à dessus de marbre, tables à jeu et de trictrac, piano, pendule artistique, lampes, jardinière. SALLE A MANGER. — Table, deux étagères, buffet, sièges. TROIS CHAMBRES A COUCHER DE MAÎTRE. — Un lit double en acajou, commodes, secrétaire, petit bureau, fauteuils et sièges ; meubles en frêne, divan-lit, une caisse en fer, trois pendules avec candélabres et flambeaux antiques. PLUSIEURS CHAMBRES A COUCHER DE DOMESTIQUE. — Lits, armoires, tables, chaises, sommiers, matelas, couvertures, etc. Linge de table, de lit et de ménage, calèche, petite voiture de malade neuve, vins et bouteilles, batterie de cuisine et fourneau économique. Argenterie de table et de soirée. Glaces et cristaux. Tableaux et gravures, notamment : Le Réveil du Juste et le Réveil du Méchant, par M. SIGNOX, membre de l'Institut. Daté : Rome, 1835. Largeur, 2 mètres 55 centimètres, hauteur, 1 mètre 90 centimètres, non compris l'encadrement. Livres et albums, etc. Exposition pendant les deux jours qui précéderont la vente, de dix heures à quatre heures, et chaque jour de vente, de neuf heures à onze heures. La vente des tableaux sera faite dans la vacation du vendredi 21. Au comptant et 10 pour 0/0 en sus. S'adresser, pour les renseignements, audit M^r GIRAULT, notaire.

EXCELLENT VIN ROUGE

DE TABLE, 120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu franco en gare de l'acheteur. S'adresser à MM. THAUBAUX et ROUX, propriétaires à Restigné, près Bourgueil (Indre-et-Loire), ou à M. NOYON, quai de Limoges, 51, à Saumur. Sur demande, envoi franco d'échantillons. (281)

A VENDRE

Un joli CHIEN DE TERRE-NEUVE, robe noire et blanche, âgé de quatre ans. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE BONNE PAIRE DE MEULES De 1 mètre 70 cent. Bluterie, tournants et virants d'un moulin à cavier. S'adresser à M. Félix DAVY, rue des Moulins, à Saumur. (282)

70, BOULEVARD SAINT-GERMAIN **ENCRE NOUVELLE** MATHIEU-PLESSY *



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867. **ENCRE NOUVELLE Double Violet** A COPIER Adoptée par toutes les grandes Administrations. DÉPÔT CHEZ TOUTS LES PAPETIERS



Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT PRÉPARÉ PAR LES RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

BÉNÉFICE GARANTI

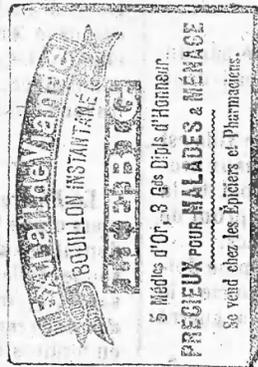
Opérations de Bourse au comptant et à terme à perte limitée. — Achat et vente de toutes valeurs cotées et non-cotées. — Renseignements financiers gratuits dans les 24 h. — Encaissement gratuit de coupons dans les 24 h. SEULE MAISON envoyant sur demande tous les jours, franco et gratis, une dépêche donnant le compte-rendu de la Bourse du jour avec les cours.

DÉPÊCHE PARISIENNE

5, Place de la Bourse, 5, PARIS. (282)

MAISON DE SANTÉ SPÉCIALE

Traitement des Affections cancéreuses **CARIE des OS, MALADIES des FEMMES** MALADIES CHRONIQUES, ETC. SUPPRESSION IMMÉDIATE DE LA DOULEUR Par la Méthode du Docteur G. VON SCHMITT, du collège de New-York Anciennement : 141 bis, Avenue du Trocadéro TRANSPORTÉE AU CHATEAU DE PASSY, 16, GRANDE-RUE (Paris-Passy). Consultations tous les jours, de 9 heures à midi. En Français, Anglais, Allemand, Hollandais, Russe, Italien, Espagnol. (283)



JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAÎSSANT LE DIMANCHE Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries. Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS. Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

MAISON FRUGIER AÎNÉ

Rue Beaurepaire, à Saumur Par suite de cessation de commerce

GRANDE LIQUIDATION A partir du Mardi 18 Mai 1880

Trois semaines de vente seulement.

GROS -- DEMI-GROS -- DÉTAIL

Vente à prix fixe et au comptant.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Nationale, 54, à Saumur.

A l'honneur de prévenir sa clientèle que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont faites, il vient de transférer son magasin National, 54, à Saumur, et ses ateliers, rue de l'Arseuil, 7, quartier des Ponts. Volières, Poulailiers, Faisanderies, Tambours à poissons, Cheville pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitrages d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné. NOTA. — Vente de Fil de fer pour vignes. — Prix modéré. (277)

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 40 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON suffit ORDINAIREMENT. Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville à Saumur, chez M. NORMANDINE. (284)

DENTIFRICES du D^r DELABARRE

Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable. **MIXTURE ORIENTALE** Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des gencives. Dépôt : France et Étranger, dans les pharmacies et chez les parfumeurs. Dépôt chez M. Henri FOURNIER, 18, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

LOTION ÉPIDERMALE

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparaissent en trois semaines. — Flacon : 2 fr. 50. — Constatacion médicale attestant la parfaite innocuité. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parfumerie. — L'on expédie franco pour deux flacons contre mandat-poste à l'adresse de V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, à Rennes. — A Saumur, chez M. SARGET-GIRAULT. (287)

Saumur, imprimerie de P. GODET.